

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 septembre 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00306
Propriétaire(s) : Bridget et Regina Thompson
Emplacement : 77, avenue Bellwood
Quartier : 17 – Capitale
Description officielle : lot 151, plan enr 118266
Zonage : R3P
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires ont présenté des demandes d'autorisation (D08-01-18/B-00316 et D08-01-18/B-00317) qui, si elles sont approuvées, auront comme effet de créer deux parcelles distinctes. Une des parcelles ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour la maison jumelée de deux étages existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage pour la partie 1 (77, avenue Bellwood) décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 5,27 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot d'au moins 5,6 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie du lot à 157,8 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot d'au moins 165 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation précitées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.